

## Brevet du Jeune Généalogiste Lozérien

### Règlement

Approuvé par le CA du CLG48 du 07-07-2019

Le « Brevet du jeune généalogiste Lozérien » est un diplôme honorifique destiné aux jeunes jusqu'à 25ans et qui ont des ancêtres ou qui habitent en Lozère.

#### **1. Les conditions d'obtention :**

Le(la) candidat(e) reconstitue entièrement les cinq premières générations de sa généalogie ascendante, c'est-à-dire lui(elle)-même, ses parents, grands-parents, arrière-grands-parents (ou bisaïeuls) et trisaïeuls, soit 31 personnes en tout.

Il est possible de remplacer des ancêtres manquants dans les cinq premières générations par un nombre équivalent d'ancêtres retrouvés pour des générations antérieures.

Dans ce cas, le(la) candidat(e) doit inscrire les mêmes renseignements que ci-dessus. Pour la prise en compte des ancêtres inconnus (parents déclarés inconnus, disparitions, etc...), le(la) candidat(e) doit fournir les actes mentionnant le parent inconnu ou disparu ou les lettres de demande de renseignements attestant que la recherche a été effectuée mais qu'elle est restée infructueuse.

La présentation n'est pas un critère d'attribution du brevet, elle est libre (tableau ou arbre colorés ou non) mais doit être parfaitement lisible et soignée.

#### **2. Modalités pratiques :**

Le(la) candidat(e) complète le dossier ci-joint et l'envoie avec son œuvre généalogique à l'adresse :

- Par mail : [genealogiejeune@clg48.fr](mailto:genealogiejeune@clg48.fr)

- Ou par courrier : Cercle Lozérien de Généalogie, 6 chemin de la draille 48000 Mende

La commission spécifique ou le conseil d'administration du CLG48 statuera sur l'obtention ou non du brevet. Le refus éventuel sera motivé.